CCSPL
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
GRANDLYON

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2021
DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LE SERVICE PUBLIC
DU GOLF DE GRAND LYON CHASSIEU
BLUE GREEN

CONTEXTE

Par convention en date du 8 avril 1988, la Commune de Chassieu a confié à la Communauté Urbaine de Lyon la gestion du complexe golfique de Lyon Chassieu.

Le Grand Lyon a par la suite délégué ces missions à un prestataire privé spécialiste de l'activité golfique par un contrat de délégation de service public. Le contrat initial ayant pris fin en 2015, un nouveau contrat a été signé le 12 octobre 2015 pour une durée de 20 ans.

Le Délégataire retenu, la société Bluegreen, a pour mission non seulement l'exploitation du Golf de Grand Lyon Chassieu mais également la conception, la réalisation et le financement d'importants travaux d'amélioration des installations golfiques, en particulier la construction d'un nouveau Club House, destiné à remplacer le bâtiment actuel.

Le chiffre d'affaires 2021, après une baisse d'environ 20% en 2020 liée à la crise sanitaire (avec fermeture lors des 2 périodes de confinement), retrouve le niveau de 2019. Les activités golfiques mais également l'enseignement et la boutique sont en légère hausse par rapport à 2019 (+ 5 % environ). En 2021, l'activité de la restauration a été confiée à un tiers, qui ne redémarre l'activité qu'en mai 2021 du fait des mesures sanitaires. L'activité 2021 atteint néanmoins 305 k€ contre 375 k€ en 2019 sur une année pleine.

La redevance s'élève à 126 k€ en 2021, en hausse par rapport à 2020 (114 k€) du fait d'un chiffre d'affaire plus important mais reste inférieure à 2019 (171 k€), du fait de l'application de l'avenant n°1 qui prévoit une baisse de la part fixe en compensation du décalage de la construction du Club House (nécessité de modifier le PLU-H).

En matière de développement durable, le Délégataire poursuit ses efforts pour limiter sa consommation en eau (sensibilisation des équipes) et de produits phytosanitaires. Il réalise des actions écoresponsables comme l'introduction de carpes Koï pour le nettoyage du bassin de stockage d'eau et l'installation d'un « dorlotoir » à abeilles sauvages.

Les travaux d'aménagement, de restructuration et de construction du nouveau Club House ont débuté à l'été 2021. Les équipes et les golfeurs ont pu s'installer dans le bâtiment à l'été 2022. L'inauguration aura lieu au printemps 2023, le temps de finaliser les opérations de démolition de l'ancien Club-House et les aménagements paysagers. À noter un point important sur le plan du développement durable et de la préservation de la ressource en eau : les eaux pluviales, collectées au niveau des toitures du nouveau Club House, sont désormais récupérées dans le bassin de stockage du site. Cela permet de poursuivre un arrosage raisonné des greens du golf, tout en pompant moins d'eau qu'auparavant dans la nappe phréatique.

la métropole GRANDLYON

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire, et, après son examen, formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL attire l'attention sur le maintien de l'équilibre entre les prix des green-fees et ceux des abonnements, afin que l'attractivité du Golf de Chassieu poursuive son développement, notamment auprès des publics des communes environnantes.

La CCSPL demande, pour l'avenir, des données chiffrées sur l'évolution des pratiques pour les femmes, les enfants et le sport adapté (l'accessibilité du golf à un large public est une spécificité du golf de Chassieu). La Commission soutient les initiatives d'accueil, de pédagogie, et de partenariat, pour mieux faire connaître l'activité golfique, à l'attention d'un public varié. La Commission appuie la démarche Handi-golf, en lien avec le Ministère des sports, et la présence d'un référent « sport adapté » sur le site du Golf de Chassieu, seule structure disposant d'une section Handi-golf dans le Rhône.

La CCSPL souhaite que les actions mises en place pour la gestion et le traitement des déchets se poursuivent. La Commission attire l'attention du délégataire sur l'obligation, à venir, de tri des biodéchets à la source sur l'ensemble du site, incluant le restaurant.

La CCSPL sera attentive, pour les prochaines années, aux mesures destinées à limiter l'impact environnemental, telles que l'optimisation des pratiques liées à la gestion de l'eau (eaux pluviales, désimperméabilisation des sols…), la pédagogie auprès des usagers autour d'une saisonnalité des espaces verts, ainsi que la sobriété des bâtiments et des infrastructures et la diminution des consommations énergétiques.

La Commission demande qu'une étude soit réalisée sur les modes de déplacement utilisés pour accéder au Golf Grand Lyon Chassieu et comment pourraient être développés l'offre de transports en commun et les modes actifs. La CCSPL souhaite que des propositions d'amélioration de la desserte puissent être portées, pour faciliter l'accès à tous les publics.

Enfin, la CCSPL propose à la Métropole de communiquer davantage sur les événements en lien avec le golf pour promouvoir sa pratique.

la métropole GRANDLYON